

***Judges Act* Amendments — Judicial Compensation and Unified Family Courts**

WHEREAS Judicial Compensation and Benefits Commissions are established under the *Judges Act* to review the salaries and benefits of federally appointed judges, in order to meet the constitutional imperative of judicial independence;

WHEREAS Judicial Compensation and Benefits Commissions help to ensure that judicial salaries are set in an objective, dispassionate and rational manner, which should not be endangered by a politicized and partisan approach;

WHEREAS the Minister of Justice appointed the 2003 Judicial Compensation and Benefits Commission in October 2003, the Commission released its report in May 2004, and the government accepted the majority of recommendations of the Commission in November 2004;

WHEREAS, in May 2005, the government finally introduced Bill C-51 to give effect to the recommendations of the 2003 Judicial Compensation and Benefits Commission, but the Bill has not progressed beyond first reading;

Modifications à la *Loi sur les juges* – Rémunération des juges et tribunaux unifiés de la famille

ATTENDU QUE les Commissions d'examen de la rémunération des juges sont formées en vertu de la *Loi sur les juges* afin d'évaluer les salaires et les avantages sociaux accordés aux juges nommés par le gouvernement fédéral, pour satisfaire l'obligation constitutionnelle de l'indépendance de la magistrature;

ATTENDU QUE les Commissions d'examen de la rémunération des juges veillent à ce que les salaires des juges soient fixés d'une manière objective, impartiale et rationnelle, laquelle ne devrait pas être mise en péril par une approche politisée et partisane;

ATTENDU QUE le ministre de la Justice a formé la Commission d'examen de la rémunération des juges en octobre 2003, la Commission publiait son rapport en mai 2004, et le gouvernement acceptait la majorité des recommandations formulées par la Commission en novembre 2004;

ATTENDU QUE, en mai 2005, le gouvernement a finalement déposé le projet de loi C-51 afin de mettre en œuvre les recommandations de la Commission d'examen de la rémunération des juges 2003, mais le projet de loi n'a pas été plus

WHEREAS Bill C-51 would also expand unified family courts by authorizing the appointment of additional judges;

WHEREAS the Canadian Bar Association has called for the expansion of unified family courts to eliminate fragmented family law jurisdiction, increase consistency in family law issues, and facilitate integration of services for families who are separating;

BE IT RESOLVED THAT the Canadian Bar Association urge Parliament to adopt Bill C-51 without further delay, to give effect to the recommendations of the 2003 Judicial Compensation and Benefits Commission and to expand unified family courts.

Certified true copy of a resolution carried by the Council of the Canadian Bar Association at the Annual Meeting held in Vancouver, BC, August 13-14, 2005.

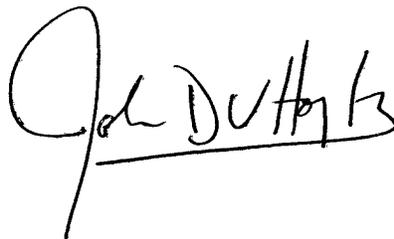
loin que l'étape de la première lecture;

ATTENDU QUE le projet de loi C-51 aurait également pour effet d'étendre les tribunaux unifiés de la famille en autorisant la nomination de juges supplémentaires;

ATTENDU QUE l'Association du Barreau canadien a demandé l'expansion des tribunaux unifiés de la famille en vue d'éliminer la juridiction fragmentée en droit de la famille, d'accroître l'uniformité dans le règlement des problèmes en droit de la famille et de favoriser l'intégration des services pour les familles en instance de séparation;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'Association du Barreau canadien exhorte le Parlement à adopter le projet de loi C-51 sans délai, à mettre en oeuvre les recommandations de la Commission d'examen de la rémunération des juges 2003 et à étendre les tribunaux unifiés de la famille.

Copie certifiée d'une résolution adoptée par le Conseil de l'Association du Barreau canadien, lors de son Assemblée annuelle, à Vancouver, (C.-B.), les 13 et 14 août 2005



**John D.V. Hoyles
Executive Director/Directeur exécutif**